

Programme électorale en vue des élections communales du 13 octobre 2024
Verkiezingsprogramma voor de gemeenteraadsverkiezingen van 13 oktober 2024



Jette

TRÈS CLAIR ***DUIDELIJK***
TOUT PROCHE ***DICHTBIJ***

Ce programme est le fruit d'un processus de réflexion étalé sur plusieurs mois avec le « comité mixte » des sections jettoises locales de l'Open VLD et du MR.

Toutes les mesures proposées ne relèvent pas toujours directement de l'autorité locale mais notre programme se veut le reflet d'une vision cohérente, transversale et transparente de ce que nous souhaitons mettre en œuvre au niveau de la Commune de Jette.

Nous nous sommes concentrés sur nos **thématiques principales** - car nous pensons que la Commune doit revenir à la base – mais si vous souhaitez connaître nos positions sur les autres questions locales, **n'hésitez pas à nous contacter.**

1. Généralités

Le débat d'idées et la défense de l'intérêt général se retrouvent mis à mal quand l'alternance au pouvoir n'est pas assurée.

Il est important et nécessaire pour notre groupe de revenir à une gestion saine de la Commune en améliorant l'utilisation des deniers publics et en s'inscrivant dans une vision à long terme détachée des intérêts politiques personnels.

La Commune de Jette doit se recentrer sur sa raison d'être : le service au citoyen. Il faut sans cesse viser l'excellence sur cette question et revoir la gouvernance communale pour toujours tendre à améliorer le service à la population. Outre des économies d'échelle qui peuvent être réalisées sur l'Administration Communale et son CPAS, il est désormais évident qu'il faut rationaliser son fonctionnement. La lisibilité et la transparence de l'action communale et des structures administratives doivent être au centre de la démarche. Cette évolution passera inexorablement par une réduction du nombre de missions exercées par la Commune afin de se recentrer sur les compétences dites régaliennes.

2. Axes principaux : mobilité, économie/finances/fiscalité et propreté/sécurité

a. Mobilité

Durant cette législature, la mobilité jettoise a beaucoup souffert ; entre grands travaux de voirie et suppression massive de places de stationnement, se déplacer n'est plus simple. Au MR-vld, nous voulons développer une mobilité pour toutes et tous, sans exclusion d'un usager ou l'autre.

Commerces, écoles, infrastructures culturelles ou sportives, HORECA... Jette jouit d'une réputation de village dans la ville. La mobilité intra-jettoise est donc essentielle pour parcourir facilement la commune. **La facilitation de ce type de déplacement** doit être placée au centre de la réflexion, pour créer une mobilité des Jettois, par les Jettois et pour les Jettois !

Ce sont également les Jettois et les Jettoises qui ont la connaissance la plus fine de leur quartier, connaissance née de sa fréquentation assidue, qu'elle soit professionnelle, résidentielle ou récréative. Ainsi, la **concertation générale des citoyens doit être améliorée**, afin que l'avis de ceux connaissant le mieux la réalité de terrain soit mieux pris en compte.

Stationnement

Le système actuel des cartes de riverains, s'il tend à inciter à la voiture unique par ménage, impose une tarification élevée aux ménages contraints de conserver deux véhicules. Par ailleurs, ce sont les véhicules utilitaires qui, par leur taille, encomrent le plus la voirie. Nous voulons donc **réviser le système des cartes de stationnement**, en abaissant les coûts de la seconde carte de riverains et en augmentant le coût des véhicules utilitaires multiples.

Ces véhicules utilitaires, indispensables à de nombreux indépendants, encombrant néanmoins nos rues lorsque vient l'heure de les stationner. Pour désengorger les artères secondaires, aux dimensions moins propices au stationnement de ces véhicules, il serait intéressant de mener une réflexion sur la **création de zone de délestage spécifiques** aux camions et camionnettes.

Les cartes de visiteurs méritent elles aussi notre attention. La vie sociale étant un facteur important de l'épanouissement, la venue de visiteurs à Jette ne doit pas être freinée par la complexité du stationnement. La **facilitation du stationnement des visiteurs** peut se faire par une gratuité partielle du parking, par une simplification de la procédure pour obtenir une carte de visiteur, etc.

Se stationner en rue n'est toutefois pas l'unique solution. En effet, la chronotopie des aménagements est un levier jusqu'ici sous-utilisé en matière de stationnement : les parkings privés hors voirie se voient désertés quand les riverains cherchent justement une place pour la nuit. **Développer et encourager les synergies avec ces espaces de stationnement privés hors voirie**, en partenariats public-privé, selon la pendularité du stationnement, est une piste prometteuse de mutualisation réfléchie de l'espace pour répondre plus efficacement aux besoins de chacun. Pour que cette pratique soit gagnante pour tous, une grande surface mettant son parking à disposition en soirée verrait, par exemple, son parking nettoyé trimestriellement par la Commune.

Avec ou sans parking hors voirie, se stationner facilement et à proximité est crucial pour faire vivre et prospérer un noyau commercial. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place une **gestion différenciée des parkings** de ces zones, afin d'en moduler les paramètres et ainsi répondre aux besoins spécifiques de ces espaces. La mise en place de stationnements Shop & GO est, par exemple, trop peu exploitée. Nous pensons également qu'il faut remettre du parking en voirie, là où c'est possible et souhaitable.

La voiture n'est pas toujours le mode de transport le plus adapté et, ces dernières années, le vélo a pris son essor. Sur le modèle de la Flandre, qui propose des parkings pour vélos de grande capacité gratuits, surveillés et abrités, avec un fléchage vers l'alternative la plus proche en cas d'indisponibilité de place, le **développement de parkings pour vélos de grande capacité** est prioritaire par rapport aux autres modes de stationnement cyclistes. En plus de canaliser et d'organiser le stationnement, cela offre une réelle plus-value de confort et de sécurité pour les cyclistes, et engage ainsi à prendre son vélo.

Les véhicules légers de mobilité partagée en flotte libre ont également intégré nos rues et notre quotidien avec, au départ, de trop réguliers abandons en « dépôts sauvages », sans égard pour le bon cheminement des autres usagers. Les drop-zones hors voirie ont permis de dégager l'espace public : grâce à une vérification numérique basée sur la localisation GPS, ce dispositif canalise leur stationnement dans les zones prévues à cet usage. Ce **mécanisme doit être renforcé**, pour répondre à la demande locale. Il faut également sensibiliser les opérateurs actifs sur ce marché et en faire de réels

partenaires de l'autorité publique, afin de travailler plus efficacement mais également de pouvoir pointer les responsabilités en cas de besoin.

Autre tendance en hausse, la part de la voiture électrique ne cesse d'augmenter, et cette tendance ira encore croissant à l'approche de 2035 et son interdiction des voitures thermiques en ville. Il convient dès lors d'agir proactivement pour **élargir l'offre des bornes de recharge électrique** sur le territoire. Pour une meilleure intégration, la réflexion est à inclure dans un RCU (règlement communal d'urbanisme). Toutefois, le développement d'espaces de stationnement/recharge pour véhicule électrique ne peut se faire exclusivement au détriment de la voiture thermique et sous une forme de privatisation de la voie publique.

Multimodalité

La marche reste un mode de transport nécessaire et complémentaire aux autres modalités de déplacement. Il est d'ailleurs le premier mode de transport dans notre commune. C'est pourquoi la marche doit être intégrée dans les réflexions autour de la mobilité et des réaménagements d'espace public. Une lisibilité accrue de ce dernier, grâce à une identification claire des différentes zones, ainsi qu'un travail sur le confort et la sécurité (trottoirs dégagés et suffisamment larges, revêtement en bon état, etc.) permettront une **amélioration du cheminement piéton** dans la Commune.

Cette mesure offrirait de pouvoir développer le **pédibus**. « **Système d'accompagnement des enfants à pied vers l'école sous la surveillance d'adultes formés** », déjà mis en place entre les écoles néerlandophones et l'Académie, ce ramassage scolaire pédestre gagnerait à **être étendu à d'autres trajets communs à plusieurs enfants, en partenariat avec des acteurs locaux**. Non seulement il permet le déplacement des enfants en toute sécurité vers (ou à proximité) de leur domicile, mais il participe aussi à désengorger le réseau routier aux heures de pointe liées aux sorties d'école.

Les transports en commun sont un autre mode de transport important. Un maillage dense et cohérent en est nécessaire, non seulement au sein de la Commune, mais aussi pour relier Jette aux communes avoisinantes. Toutefois, nous ne pouvons accepter que d'autres instances nous imposent des chantiers inadaptés aux réalités de nos rues. Nous positionner en **interlocuteur sérieux face aux différents opérateurs** (STIB, SNCB, etc.) nous permettra des discussions plus fructueuses quant à la desserte locale.

Enfin, lorsque que l'usage d'une voiture reste encore régulièrement indispensable pour diverses raisons, le carsharing propose une alternative supplémentaire intéressante au citoyen. En parallèle du **développement cohérent et équilibré d'une offre de carsharing**, la piste du **covoiturage citoyen organisé** est à investiguer. La création d'emplacements de parking réservés et d'un réseau de covoiturage, maillé de point de dépôt/montée des passagers à la manière des transports en commun, complète le réseau automobile en s'écartant du tracé des transports en commun. Dans ce cadre, la

Commune de Jette peut être un partenaire privilégié des initiatives qui verraient le jour en encourageant et soutenant ce type de projet.

b. Économie/finances/fiscalité

Une Commune, pour fonctionner, dispose bien évidemment de moyens conséquents. Entre taxes, subsides et subventions, elle doit, comme une entreprise, atteindre à l'équilibre pour être viable dans le temps. Mais, disons-le sans détour, nos finances ne sont pas en bon état. Aujourd'hui, Jette vit au-dessus de ses moyens, creusant une dette qui retombera inéluctablement, *in fine*, sur les citoyens. Le MR-vld plaide pour un retour à une gestion saine des finances communales.

À Jette, depuis les dernières élections, le précompte immobilier a augmenté de 21,32 % (hors indexation), plaçant la commune à la 7^e place des plus fortes augmentations bruxelloises. L'impôt sur personne physique, lui, et après d'âpres négociations pour en limiter une réaugmentation, s'élève à 6.4 centimes additionnels. Nous plaidons pour une **baisse du précompte immobilier et de l'impôt sur personne physique**.

L'impact des taxes, lui, est bien plus grand. Représentant une rentrée d'argent certaine pour les Communes, elles doivent néanmoins être équilibrées, justes, et lisibles. **Un audit des divers règlements existants** sera le premier pas pour une meilleure clarté, et de là une réduction, des taxes actuellement perçues par l'Administration Communale. La deuxième étape sera **l'harmonisation de ces règlements** (par exemple celui concernant les terrasses d'HORECA, entre lesquelles des disparités existent) et/ou **leur révision** (ainsi de la surface commerciale, aujourd'hui taxée selon la taille de sa vitrine plutôt que sa superficie totale, et de la taxe sur les parkings de grandes surfaces, levier judicieux pour mutualiser ces emplacements avec les riverains).

Si les finances communales vont mal, c'est aussi parce que l'Administration communale s'est dispersée dans des missions, certes importantes dans une société, mais non régaliennes. Ces compétences drainent ressources financières et humaines, autant de moyens qui ne peuvent plus être investis dans d'autres secteurs cruciaux. C'est pourquoi **les compétences du sport, de la culture et du logement, a minima, gagneraient à être transférées** auprès d'acteurs spécialisés aptes à offrir des services de qualité, et laissant ainsi la Commune se concentrer sur ses autres missions.

Dans le même ordre d'idée, un **audit des ASBL communales** doit être effectué. Multipliées, elles éparpillent les forces en présence plutôt que de les concentrer, et perdent ainsi en pouvoir d'action. **Le secteur associatif doit également être incité à l'indépendance financière**, en ne gardant la Commune que comme soutien logistique et humain. Ces dernières années, de trop nombreuses associations se sont appuyées financièrement sur la Commune, creusant son déficit financier. Les biberonner plutôt que de les autonomiser n'est pas leur rendre service sur le long terme.

Outre l'indépendance financière, les partenariats sont une solution gagnant-gagnant. Nous avons donné l'exemple des parkings, mais d'autres existent : **les partenariats publics/privés sont à développer et renforcer**, lorsque déjà existants, dans une optique de mutualisation et d'amélioration du service rendu au citoyen.

De façon générale, toutes les dépenses publiques doivent être réfléchies à l'aune de leur efficacité à long terme – autrement, elles ne sont qu'un gaspillage d'argent en sparadraps sur des jambes de bois. Il faut donc **veiller à la cohérence de ces dépenses publiques**, en évitant au maximum les dépenses pour des actions et mesures sans impact autre que temporaire.

De plus, chaque année se tiennent des discussions budgétaires, faisant le bilan de l'année écoulée et prévoyant celle qui arrive. Toutefois, assainir les finances de la Commune demande une vision de long terme. Nous voulons **établir un plan d'assainissement sur 6 ans**, afin de guider les discussions annuelles et d'éviter d'orienter les décisions vers du court terme.

c. Commerces

Les commerces sont le poumon économique de la Commune. Lorsqu'ils prospèrent, ce sont tous les citoyens qui bénéficient de l'offre, diversifiée et de proximité, qu'ils proposent. Mais pour que le maillage soit cohérent, encore faut-il une idée précise de ce que l'on souhaite voir à Jette. C'est là que la Commune a son rôle à jouer.

Tout navire a son capitaine, et le secteur commercial de la Commune ne doit pas être en reste : **l'Échevin du Commerce doit devenir un véritable manager commercial du centre-ville**. Plus d'engagement, d'implication et de créativité de sa part fourniront une impulsion propre à redynamiser le secteur. Plus largement, c'est tout le service Commerce qui est à **refondre en une cellule d'accompagnement et de développement**, mieux outillée et avec un objectif clair.

Tout n'est pas à inventer : des **outils régionaux** existent déjà pour aider commerçants et entrepreneurs dans leur démarche. **Accroître les synergies avec la Région et se saisir de ses outils** permettra de développer une véritable vision du Commerce Jettois.

Au niveau communal, de bonnes pratiques existent autour de nous, et peuvent nous inspirer. C'est sur cette base que le MR-vld propose de **développer un véritable régime de soutien** aux commerces, qui redynamisera l'offre commerciale à Jette. Les **nouveaux commerces** bénéficieront d'une attention spécifique, avec un régime de primes ou de déductions fiscales particulier, afin de faciliter et rendre attractive leur installation sur notre territoire.

Une fois installé, la Commune peut mettre en valeur son commerce par un **label de qualité jettois**. Cet outil de marketing urbain est non seulement une reconnaissance pour les commerçants, mais aussi un attrait pour les nouveaux habitants de Jette.

D'autres commerces, moins qualitatifs, sont à rediriger : un énième snack, un commerce de nuit dans un quartier résidentiel... les exemples sont multiples d'installations commerciales sans plus-value pour le quartier, voire nuisibles. La Commune dispose pourtant d'un outil de régulation : le **règlement zonal**. Le réviser – puis l'utiliser – tracera une cartographie lisible du type de commerces autorisés et/ou recherchés dans les différentes zones du territoire, pour un maillage commercial diversifié et de qualité.

Mais ce maillage ne sera rien sans une accessibilité facilitée, dans laquelle le stationnement est un point-clé. Une **intervention de la Commune dans les tickets de parking** pourrait prendre la forme d'une déduction directe dans le commerce visité, sous la forme du tiers-payant, afin de stimuler le passage dans un noyau commercial.

Enfin, certaines zones spécifiques demandent un focus particulier. La place du Miroir et la gare sont de beaux espaces urbains actuellement sous-exploités. Le **développement d'initiatives et d'activités**, comme l'organisation d'un Festival de Food Trucks ou la création d'un Food Hall, valoriserait ces lieux en exploitant leur plein potentiel.

d. Propreté publique et sécurité

Des commerces attractifs sont peu de choses si le citoyen n'ose circuler dans les rues, ou le fait avec déplaisir et empressement. La flânerie est en effet une excellente invitation à entrer dans les boutiques. La propreté et la sécurité sont, de ce fait, un maillon indispensable à la vie en ville.

De façon usuelle, la politique de propreté publique se divise en 3 types d'actions : préventives, curatives et répressives.

La première des actions préventives est bien sûr la sensibilisation. L'apprentissage de la propreté, chez un enfant, se fait entre ses 2 et 4 ans. De la même manière, la propreté « publique » est un apprentissage qui s'acquiert. C'est pourquoi il est essentiel **de renforcer la sensibilisation, notamment par l'intermédiaire de l'école**, des enfants qui seront les adultes de demain.

Mais la propreté est aussi l'affaire des adultes : si nous voulons circuler dans des rues propres et fréquenter des établissements publics bien entretenus, cela passe par le respect citoyen des lieux traversés. **Le renforcement de la sensibilisation du grand public** vise à amener plus de conscience individuelle du rôle à jouer par chacun dans la propreté collective.

Aux abords des lieux sensibles, comme les écoles et autres lieux fort fréquentés, nous soutenons **l'utilisation stratégique de la vidéoprotection** pour dissuader la délinquance, assurer la sécurité des citoyens, et identifier facilement les comportements inciviques tels que les dépôts clandestins, les tags, les vols, etc. Doublées d'un système de sanction communale renforcé, nous sommes persuadés que la Commune peut endiguer ces phénomènes.

Les caméras n'évincent cependant pas l'humain. Nous proposons de **valoriser la fonction d'inspecteur de quartier** et de **renforcer la coopération policière** entre zones pour une approche coordonnée de la sécurité. De même, les moyens humains et financiers de la police doivent être renforcés. Le **développement de services de e-police** ainsi qu'une clarification des missions dévolues à la police fédérale et à la police locale devraient aider le citoyen à obtenir une aide rapide et adaptée.

Pour mieux appréhender la délinquance et développer les moyens financiers suffisants à l'endiguer grâce à des mesures ciblées, certaines données quantitatives sont nécessaires. C'est pourquoi il est indispensable d'**accroître la collaboration au sein de la Région Bruxelloise** dans son ensemble.

Lorsque la prévention ne suffit pas, il faut agir pour nettoyer les incivilités. Malgré la présence d'équipes sur le terrain, les interventions sont généralement trop lentes, générant des frustrations dans le chef des citoyens. Afin de rendre leurs interventions plus visibles, plus rapides et plus efficaces, il faut **renforcer et augmenter ces équipes de terrain**. La **création d'une brigade d'intervention rapide** viendra utilement compléter les équipes afin d'agir sur les problèmes ponctuels.

Plus largement, c'est la politique actuelle de gestion des poubelles qui est à revoir. Force en effet est de constater qu'elle ne fonctionne pas : nos rues sont sales. La **révision** de cette politique est donc la première chose à entreprendre. D'autre part, l'intelligence artificielle s'installe de plus en plus dans les villes pour aider à la gestion de différents flux – celui des saletés n'y échappe pas. Le **développement d'une gestion grâce à l'IA**, via des codes-barres et des pesées des déchets, est un autre axe d'amélioration de la propreté.

Parallèlement, **renforcer la politique de bulles et poubelles enterrées** consolide la lutte contre les dépôts clandestins. Ce dispositif offre une alternative appréciable aux citoyens ne disposant pas d'un espace de stockage suffisant, et désencombre les trottoirs des sacs poubelles, les jours de collecte.

Se promener dans des rues dégagées restera désagréable si l'on y est confronté à des odeurs d'urine. D'autre part, il s'agit là d'un besoin vital, auquel l'espace public ne répond actuellement pas. Une **offre de toilettes publiques** est un angle jusqu'ici resté mort de la politique jettoise de propreté, qu'il convient d'explorer pour répondre à des enjeux tant hygiéniques que sanitaires.

Les humains ne sont pas les seuls à avoir des besoins : les chiens sont sortis dans l'espace public précisément pour les satisfaire. La politique passée de suppression des canisites est une aberration à double titre : non seulement elle va à l'encontre du bien-être animal, mais aussi de la propreté des rues

– et ce d’autant plus que la suppression des poubelles oblige les maîtres à marcher de longues minutes avec leur sac à crotte plein, décourageant les meilleures volontés de ramasser les déjections de leur compagnon. Nous voulons donc **réhabiliter les canisites**, pour canaliser et évacuer de façon appropriée les excréments des chiens.

Outre les pollutions olfactives, la pollution sonore et visuelle est un fléau grandissant dans la ville.

Lorsque les deux premiers axes ne suffisent pas, l’autorité peut user de mesures répressives, afin de dissuader les contrevenants de récidiver. Appliquer le **principe simple du casseur payeur** est un levier pour accentuer la lutte contre la délinquance urbaine. Pour ce faire, **la politique de contrôle doit être révisée et le système des sanctions administratives communales renforcé** : révision de ses montants, augmentation des situations passibles d’amendes et, pourquoi pas, des travaux d’intérêt général en réparation du préjudice commis, en place de sanctions pécuniaires.

e. Urbanisme, Aménagement Urbain, Logement, Patrimoine

Le bâti et sa distribution façonnent nos rues, encadrent nos déplacements, modèlent notre paysage urbain. La Commune y prend une part active, que ce soit par la délivrance de permis d’urbanisme ou l’aménagement du territoire.

Pour agir efficacement sur son territoire, encore faut-il le bien connaître. Ainsi, créer un **inventaire des zones de la commune** à développer et/ou transformer offrira une cartographie claire aux dirigeants pour répondre aux défis, notamment en matière de logement.

Dans cette logique, les immeubles inoccupés sont prioritaires. Non seulement ils représentent des manques à gagner en termes de logements et autres activités, mais ils génèrent également trop souvent des nuisances, notamment en devenant des décharges à ciel ouvert. **En se montrant proactive, la Commune peut devenir force de proposition pour la transformation et l’occupation de ces bâtiments**, coupant du même coup l’herbe sous le pied aux projets indésirables.

Lutter contre l’inoccupation des immeubles participe également de la gestion préventive du territoire. Depuis plusieurs années, notre pays observe les conséquences du dérèglement climatique, et ce facteur devient un incontournable dans les prises de décision. Dès lors, pour créer du logement, l’accent doit être mis sur la **rénovation du patrimoine existant** plutôt que sur la construction.

La création de ces logements ne peut se faire sous le signe de l’indignité. Les marchands de sommeil profitent de la précarité d’autrui pour les loger dans des habitats indécents, non conformes, créés en divisant indûment un bâti plus grand. La **lutte contre ces logements surnuméraires** doit être renforcée, pour faire cesser cette exploitation de la misère et permettre à tous de se loger dignement.

Si elle veille aux intérêts des locataires, la Commune n'a pas vocation à être elle-même gestionnaire patrimoniale. Le patrimoine communal, comme d'autres missions non régaliennes de la Commune, a pris, ces dernières années, une part trop importante. Après inventaire, il convient d'en **déléguer la gestion** auprès d'opérateurs publics ou privés spécialisés.

Les travaux de construction et de rénovation sont soumis à diverses règles, souvent floues dans le chef des citoyens. C'est pourquoi la **mise en place d'un RCU** (règlement communal d'urbanisme), fait de règles simples et claires, déterminerait explicitement les attentes de la Commune en matière d'urbanisme, et faciliterait ainsi les démarches des citoyens souhaitant réaliser des travaux.

En sus du RCU général de la Commune, un **affinage par zone** permettrait de mieux tenir compte du terrain et de ses particularités, tout en gardant une cohérence à l'échelle des quartiers. Ce règlement a pour but de clarifier mais non d'interdire purement et simplement.

Jette a connu énormément de travaux au cours de la dernière mandature. S'ils sont nécessaires et visent un mieux-vivre général, leur organisation ne peut relever de l'improvisation. **Améliorer la coordination des chantiers et accroître la pression sur le respect des délais** annoncés mettra un frein aux abus régulièrement constatés, et ramènera de la sérénité dans l'espace public.

À plus petite échelle, l'entretien général de l'existant est autant de petits chantiers à gérer. La Commune s'est dotée de diverses infrastructures de plein air au bénéfice des citoyens ; mais ces derniers ne peuvent en profiter que si ces espaces sont régulièrement entretenus. Un planning lisible **d'entretien des parcs communaux, plaines de jeux, espaces/circuits de sport, espaces canins**, etc., en rendra l'usage plus agréable aux Jettois et Jettoises.

La **verdurisation des rues**, suivant un **Plan Arbres**, est un axe de travail parallèle pour rendre la commune plus avenante. Lutte contre les îlots de chaleur, lieux de passage et abris pour la biodiversité, les arbres ont pléthore d'avantages à offrir à la ville. Couplée à l'utilisation de pavés drainants, cette verdure maximise l'infiltration de l'eau dans le sol, et minimise les risques de débordements d'égouts et d'inondations.

Avec son programme, le MR-vld souhaite engager une modernisation du fonctionnement de la Commune de Jette et inscrire sa politique au service des citoyens. Par le développement d'une véritable consultation citoyenne, nous voulons faire de vous nos partenaires dans la gestion quotidienne de notre belle commune, pour une Jette rattachée aux réalités de ses Jettois et Jettoises.